



Compte rendu du Conseil Municipal
Commune de Saint Martin de Boscherville
du 13 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à vingt heures quarante-cinq

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Thierry CHAUVIN, Maire

Etaient présents : Sylvie BOURGAIS, Frank COLLIAUX, Bertrand DEMEILLIERS, Lucie DORANGE, Sylvain GODU, Fabien GRAS, Maxime HINFRAY, Gilles LE BOUSSE, Mathilde LERONDEL, Catherine LOUISET, Isabelle PESQUET, Catherine PHILIPPE, Paquita ROBITAILLE, Renaud SAINT, Alain VEYRONNET

Absents excusés : Francine LANSSADE ayant donné pouvoir à Catherine PHILIPPE, Béatrice LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Thierry CHAUVIN, John POIRREE ayant donné pouvoir à Renaud SAINT

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Fabien GRAS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

[Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 juin 2022](#)

Approuvé par à l'unanimité.

[Métropole – Fonds d'Aide à l'Aménagement \(FAA\) en fonctionnement](#)

[Sujet ajouté à l'ordre du jour avec l'accord de l'ensemble des membres du Conseil Municipal présents.](#)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite la participation de la Métropole Rouen Normandie pour la prestation de pose et dépose des illuminations de Noël réalisée par la société Bouygues Energies et Services,
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide au titre du FAA fonctionnement pour l'année 2022.

[Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique](#)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le passage à 30 heures du poste d'Adjoint Technique,
- adopte la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2022,
- confirme l'inscription au budget primitif 2022 des sommes nécessaires à la rémunération et aux charges des agents.

[Création d'un Contrat à Durée Déterminée - Poste d'Adjoint Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles \(ATSEM\)](#)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la création du Contrat à Durée Déterminée à 32,37/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2022,
- confirme l'inscription au budget primitif 2022 des sommes nécessaires à la rémunération et aux charges des agents.

Compte rendu du Conseil Municipal
Commune de Saint Martin de Boscherville
du 13 octobre 2022

Contrat d'assurance des risques statutaires – Adhésion au contrat proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Seine Maritime

Compte tenu des éléments exposés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 0 voix contre, 2 abstentions et 17 voix pour, décide :

- **d'accepter** la proposition du Centre de Gestion de souscrire un contrat auprès de l'assureur CNP ASSURANCES / SOFAXIS au conditions suivantes :

Agents affiliés à la CNRACL

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6,99 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents contractuels de droit public

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire 1,10 %

- **d'autoriser** la commune à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Seine Maritime, à compter du 1er janvier 2023.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Renouvellement de la convention d'occupation du logement au-dessus de la garderie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention de Madame DESPORTES dans les mêmes conditions que les années précédentes et **autorise** Monsieur le Maire à signer le document.

Comité des fêtes – Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le festival culturel Pom Pom Pom Poom

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le versement au Comité des Fêtes d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour l'organisation du festival Pom Pom Pom Poom 2022.

Ecole – Versement des attributions 2022 pour la coopérative scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le versement à l'école des sommes allouées à la coopération scolaire pour l'année 2022.

Logement communal – Remise gracieuse sur loyer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 voix contre, 0 abstention et 17 voix pour, **accorde** une remise gracieuse au locataire du F3 situé au-dessus de l'école sur le loyer et charges de janvier 2018.

Métropole – Contribution communale au Fonds d'Aide aux Jeunes 2022 (FAJ)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** la participation de la commune au Fonds d'Aide aux Jeunes,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à son versement pour l'année 2022.
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2022 des dépenses nécessaires à cette opération.

Département de la Seine Maritime – Contribution communale au Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix contre, 7 abstentions et 1 voix pour, **désapprouve** la participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement.

Compte rendu du Conseil Municipal
Commune de Saint Martin de Boscherville
du 13 octobre 2022

Partenariat Caisse d'Allocations Familiales / commune – Intégration de la convention territoriale globale

Madame Lucie DORANGE, Conseiller Municipal délégué, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférant à la convention territoriale globale et à ses éventuels avenants.

Travaux d'économie d'énergie – Demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les travaux présentés,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie,
- **confirme** l'inscription des dépenses au budget primitif 2022.

Finances - Passage à la M57 : fongibilité des comptes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer des virements de crédits :

- en section de fonctionnement jusqu'à 7,5 % des dépenses réelles
- en section d'investissement jusqu'à 7,5 % des dépenses réelles.

Décision modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée.

Levée du Conseil Municipal à 23H45

Thierry Chauvin, Maire



Le Procès-Verbal relatant la séance du Conseil Municipal du 13 octobre 2022, sera publié ultérieurement sur le site internet de la commune ainsi que sur le panneau d'affichage.

